

**BAREME D'HONORAIRES TTC \* (TVA au taux en vigueur de 20% incluse)- HONORAIRES APPLICABLES AU 12 MARS 2020**

**HONORAIRES DE TRANSACTION**

**A la charge du vendeur (hors cas particuliers\*voir ci-dessous)**

Les honoraires s'entendent en TTC et sont calculés sur la base du prix de vente et sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur, ainsi qu'à l'avant contrat de vente, à la charge du vendeur. Cette information est communiquée à chaque présentation du bien.

PRIX DE VENTE HONORAIRES NON INCLUS	HONORAIRES *) honoraires non cumulatifs pouvant être arrondis au millier d'euros près
PRIX DE VENTE INFERIEUR A 30 000€	FORFAIT de 2500 € TTC
PRIX DE VENTE COMPRIS ENTRE 30 001 € ET 99 900 €	8 % TTC
PRIX DE VENTE COMPRIS ENTRE 99 901 € ET 199 900 €	6 % TTC
PRIX DE VENTE COMPRIS ENTRE 199 901 € ET 299 900 €	5 % TTC
PRIX DE VENTE COMPRIS ENTRE 299 901 € ET 449 900 €	4.5 % TTC
PRIX DE VENTE COMPRIS ENTRE 449 901 € ET 549900 €	4 % TTC
PRIX DE VENTE COMPRIS ENTRE 549001€ ET 699900 €	3.80% TTC
PRIX DE VENTE COMPRIS ENTRE 699901 € ET 1000000 €	3.5 % TTC
AU DELA DE 1000 001 € TTC	3.2 % TTC

**TRANSACTION FOND DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL**

CESSION DE FOND DE COMMERCE	10 % TTC
-----------------------------	----------

**TERRAIN A BATIR DANS LE CADRE D'UNE DIVISION EFFECTUEE PAR NOS SOINS 10 %TTC**

**HONORAIRES DE LOCATION A la charge du bailleur ET du locataire**  
**(pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989)**

ZONES TENDUES (liste par decret n° 2013-392du 10 mai 2013)	ZONE NON TENDUES
VISITES/CONSTITUTION DU DOSSIER/ REDACTION DE BAIL : 10 m <sup>2</sup> :m <sup>2</sup> ETAT DES LIEUX 3€/M <sup>2</sup>	VISITES /CONSTITUTION DU DOSSIER/REDACTION DE BAIL : 8€/M <sup>2</sup> ETAT DES LIEUX: 3€/M <sup>2</sup>

\*Cas particuliers à titre exceptionnel : Dans le cadre d'une succession, mandat de vente charge acquéreur ou mandat de recherche acquéreur

**UNE FACTURE SERA DELIVREE A L'ISSUE DE CHAQUE TRANSACTION**

SARL L'ISLE ADAM PATRIMOINE au capital social de 5000€ -siège social au 4 avenue des bonshommes 95290 L'ISLE ADAM. Siret 824612576, titulaire de la carte professionnelle n° CPI 95 01 2017 017 640 délivrée par la CCI PARIS ILE DE FRANCE, assurée en responsabilité civile professionnelle par MMA ENTREPRISE siège est sis AU MANS le n° 120137405, numéro de TVA FR83824612576 et Adhérente de la caisse de Garantie GALIAN dont le siège est sis 89 RUE DE LA BOETIE 75008 PARIS sous le n° 120005Q pour un montant de 140 000 €, titulaire du compte séquestre n° 22214476554 ouvert auprès BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS "Tous les versements ou remises doivent donner lieu à la délivrance d'un reçu. Ce reçu est conforme à un modèle fixé par arrêté conjoint du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre de l'économie et des finances. Un double du reçu demeure dans un carnet de reçus. Cet arrêté fixe également les mentions que le reçu devra contenir. Le garant peut demander qu'un double de chaque reçu lui soit adressé. Le titulaire du registre-répertoire peut, sous sa responsabilité et sous réserve des stipulations du contrat qui accorde la garantie, remettre des carnets de reçus à des personnes agissant pour son compte et titulaires du récépissé ou de l'attestation prévus aux articles 8 et 9 ci-dessus. Le titulaire du registre-répertoire doit porter sur un état spécial la date de la mise en service de chaque carnet de reçus en précisant son numéro, ainsi que, le cas échéant, le nom, la qualité de son détenteur, ainsi que le numéro du récépissé ou de l'attestation. Les versements ou remises reçus par ces personnes doivent être mentionnés sur le registre-répertoire de celui pour le compte duquel elles détiennent les carnets, dans les cinq jours francs de la délivrance du reçu."

**COMMERCANT MEMBRE DU RESEAU STEPHANE PLAZA IMMOBILIER, JURIDIQUEMENT ET FINANCIEREMENT INDEPENDANT**